

Bilan Juin 2021

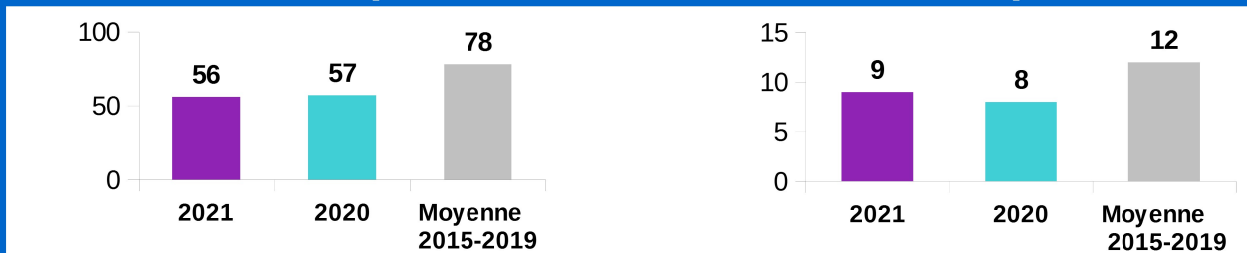
*valeurs non consolidées au jour de parution	Juin 2021	Juin 2020	Total 2021	12 mois glissants
Accidents	14	22	56	132
Tué(s)	2	4	9	18
Blessés hospitalisés (BH)	12	13	45	119
Blessés légers (BL)	3	14	23	45

Bilan mensuel provisoire

JUIN 2021

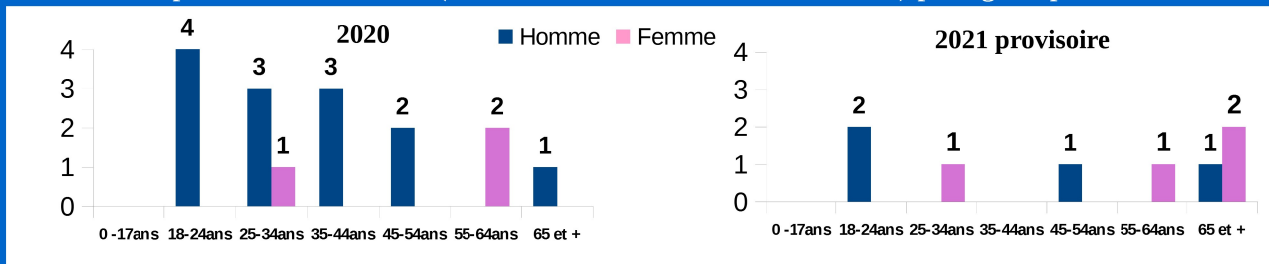
Cumul nombre d'accidents depuis le début de l'année

Cumul nombre de tués depuis le début de l'année



Direction Départementale des Territoires de Tarn et Garonne

Répartition des APAM (Auteur Présumé d'Accident Mortel) par âge et par sexe



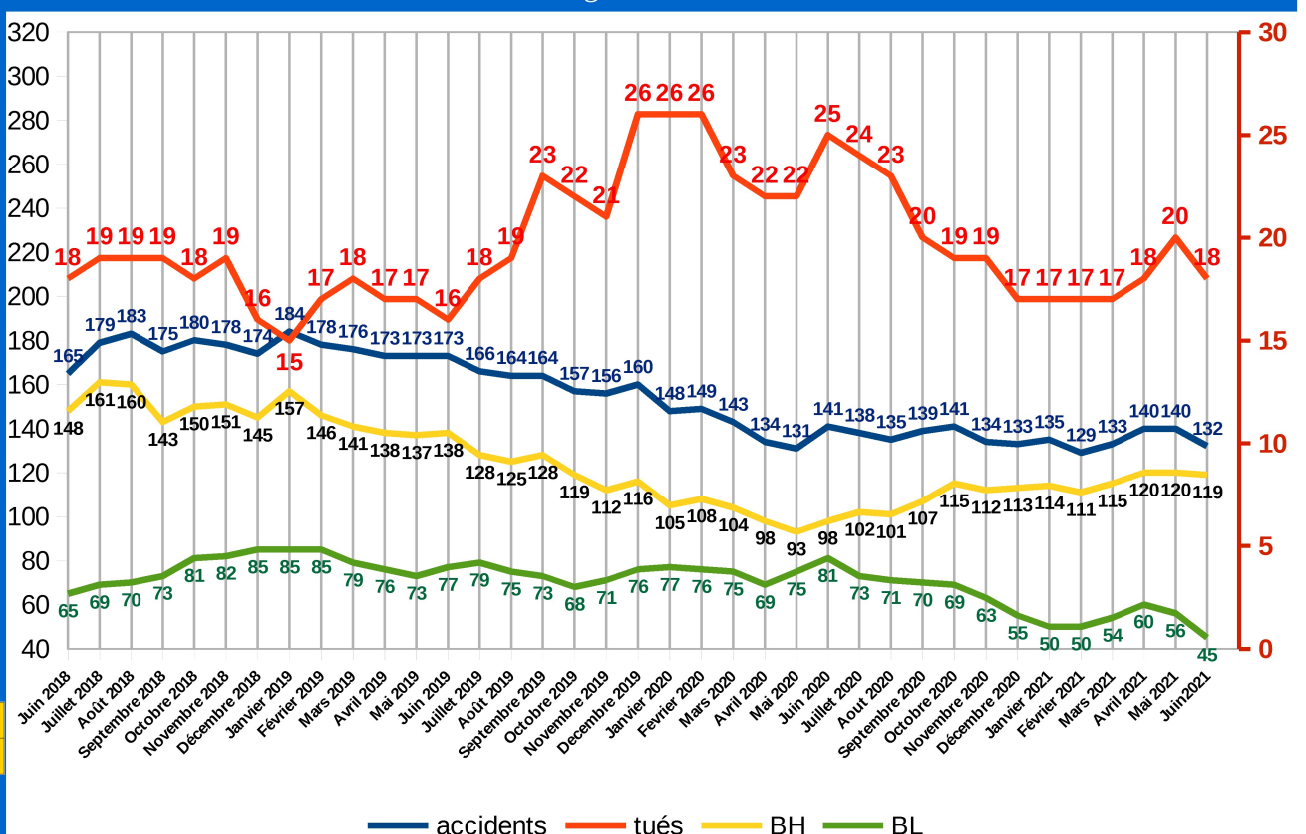
Service Connaissances et Risques

Nombre de tués par catégorie d'usagers depuis le début de l'année



Bureau Sécurité et Education Routières

Cumul 12 mois glissants Tarn et Garonne

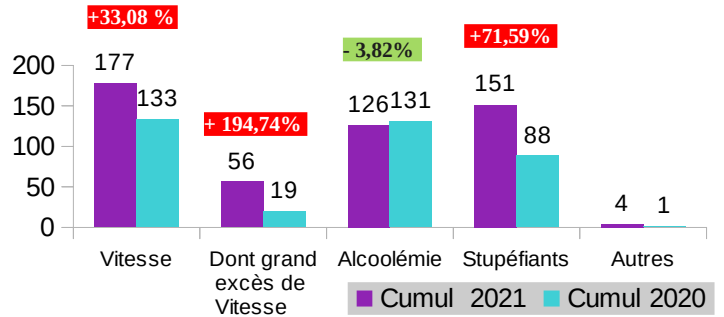
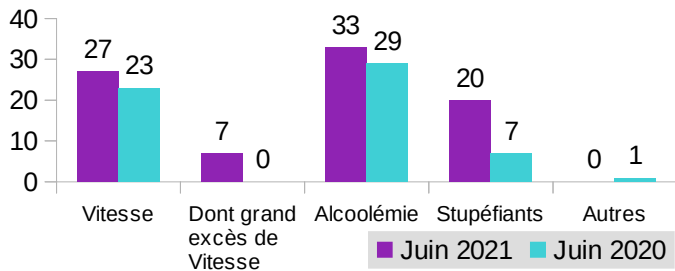


Coordonnées
2 quai de Verdun
BP775
82013
MONTAUBAN
05 63 22 23 24

Actualités du mois

Au plan départemental

Bilan des sanctions administratives des droits à conduire



Restriction des droits à conduire avec un EAD (Ethylotest antidémarrage): **1 pour juin 2021** - Cumul depuis le début de l'année : **6**

Sensibilisation à la Sécurité Routière :

- le 9, 23 et 30 juin 2021 avec l'AVIR 82 à Montauban.
- le 21 juin 2021 auprès des jeunes dans le cadre du Service National Universel à Lauzerte

Association Rentrez en vie :

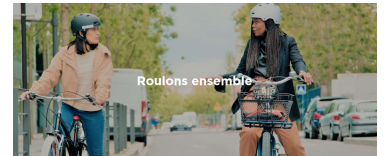
Après plusieurs mois d'inactivité, Les festivals et concerts « debout » ont repris depuis le 30 juin, les discothèques, quant à elles, vont rouvrir à partir du 9 juillet. Pour que la fête se termine bien, l'association «Rentrez en vie» vous propose dans le cadre de l'organisation de vos événements festifs, des animations ayant pour objectif de sensibiliser les festivaliers aux risques de la conduite sous addictions (alcool, drogues...) mais aussi aux risques de la fatigue au volant. Pour de plus amples informations,, vous pouvez contacter l'association au :06.16.67.37.62



Au plan national

Six journalistes et animateurs de TF1 et M6 sensibilisent au savoir « vivre ensemble » et au partage de la route

Alors que certains moyens de déplacement sont davantage plébiscités aux beaux jours par les Français comme les deux-roues motorisés, le vélo ou encore la trottinette, 6 animateurs et journalistes des chaînes TV de TF1 et M6 se mobilisent pour (re)donner à ces usagers les bons gestes et réflexes à appliquer.



À travers 3 spots, diffusés sur les chaînes et plateformes TF1 et M6 à partir du 21 juin, ces 6 personnalités prennent la route pour délivrer des conseils de sécurité mais également rappeler quels équipements sont obligatoires et conseillés pour les motards, les cyclistes et les trottinettistes.

Pour en savoir plus : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/les-medias/nos-campagnes-de-communication/roulons-ensemble>

Conférence nationale : mobilité des aînés, quels enjeux aujourd'hui ?

En 2050, 1 Français sur 4 aura plus de 65 ans. Comment aujourd'hui anticiper cette révolution dans l'organisation des mobilités ?

Si la voiture reste le premier moyen de déplacement, comment en garantir un usage en sécurité ? À l'heure où les mobilités actives se développent, comment peuvent-elles répondre aux besoins de déplacement des seniors ?

Et comment les transports collectifs, en ville comme dans les territoires peu denses, peuvent-ils innover et relever le défi de cette transition démographique ?

Le 29 juin 2021, durant une journée, acteurs de la mobilité, élus, associations et experts santé croisent leurs expériences et partagent leurs bonnes pratiques.

Un débat incontournable qui interroge sur la façon dont notre société se projette dans l'allongement de la vie en préservant la mobilité pour tous.



Pour en savoir plus : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/conference-nationale-mobilite-des-aines-quels-enjeux-aujourd'hui>

Accord post-Brexit sur la reconnaissance mutuelle des permis de conduire britanniques et français



À la suite de la mise en œuvre de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne (UE) dénommé Brexit, les autorités françaises et britanniques ont trouvé un accord relatif à la continuité de la reconnaissance mutuelle des permis de conduire qui entrera en vigueur à compter du lundi 28 juin 2021.

Ce principe de reconnaissance demeure valable pour les titulaires d'un permis de conduire britannique délivré avant le 1er janvier 2021, qui n'ont donc pas besoin de procéder à l'échange de leur permis contre un permis français, quelle que soit leur nationalité. Ce principe s'applique aussi aux titulaires d'un permis français résidant au Royaume-Uni.

Pour en savoir plus : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/accord-post-brexit-sur-la-reconnaissance-mutuelle-des-permis-de-conduire-britanniques-et>